# MANIFESTATION D'INTÉRÈT
## ORGANISATION DU CHAMPIONAT SUISSE SENIORS 2027-2029

L'appel d'offres pour l'attribution du CS-Seniors 2027–2029 se déroule en deux phases.

## Phase 1

Les clubs, personnes physiques ou morales intéressés communiquent leur intérêt jusqu'au **01.09.2026** par voie électronique à breitensport@volleyball.ch.
Le mail doit fournir des informations sur les éléments suivants :

- **Informations sur le comité d'organisation**
  - Personne de contact / nom du club / coordonnées
  - Motivation générale et objectifs
- **Infrastructure**
  - Emplacement de la salle
  - Informations concernant:
    - Les terrains de jeu (minimum 3)
    - Les tribunes pour le public
    - Les vestiaires
- **Finances**
  - Difficultés et opportunités

**Prise de contact et accompagnement**
Toutes les manifestations d'intérêt soumises seront examinées et analysées par la Commission de championnat indoor ainsi que par Swiss Volley. À cet effet, toutes les organisations impliquées dans le processus seront informées de manière transparente de la situation concurrentielle dans le cadre de la procédure de candidature.

Si, du point de vue de la Commission de championnat indoor, la candidature présente des chances d'obtenir l'attribution du Championnat Suisse Seniors, Swiss Volley accompagnera les organisations intéressées dans la suite du processus de candidature. Cela vise à garantir que l'organisation puisse soumettre une candidature de qualité et que les problèmes puissent être identifiés, abordés et résolus à un stade précoce.

## Phase 2

Les organisations ayant déjà manifesté leur intérêt lors de la phase 1 remplissent ensuite le formulaire officiel de candidature ainsi que les autres documents de candidature requis et les envoient par voie électronique à breitensport@volleyball.ch.

**Conditions générales**
Afin de pouvoir nous faire une image claire des conditions-cadres, nous avons besoin d'informations précises. Nous ne pouvons donc prendre en considération que des dossiers de candidature complets.

En soumettant la candidature, vous acceptez qu'elle a été rédigée de manière véridique et que les obligations énumérées sont remplies.

**Attribution**
Toutes les candidatures soumises seront examinées et analysées par la Commission de championnat indoor ainsi que par Swiss Volley. La décision concernant l'attribution sera prise après toutes les présentations et communiquée aux candidats.